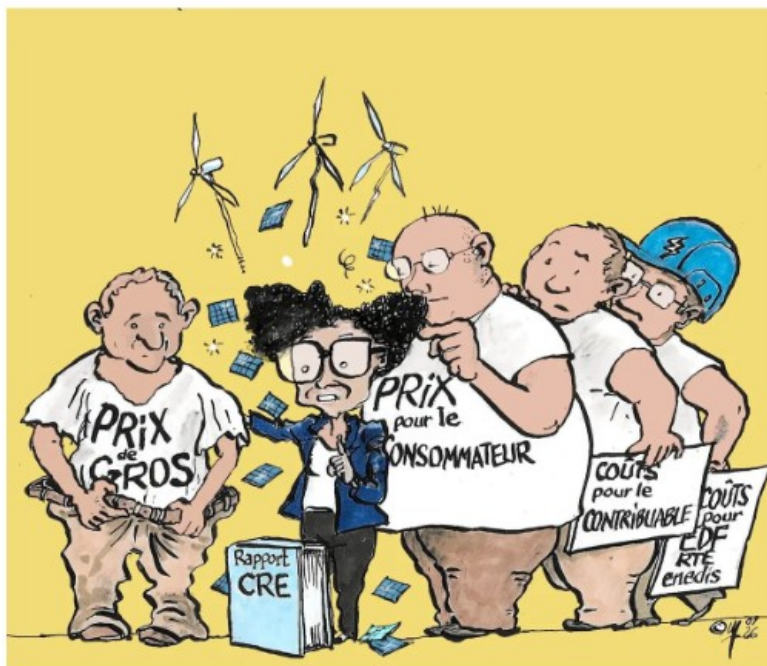


Memento d'alerte de PNC-France : analyse du rapport de la CRE sur l'économie du système électrique



Memento d'alerte de PNC-France suite au rapport et à la communication de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) sur l'économie du système électrique hexagonal

En pleine période électorale, où le pouvoir d'achat concentre toutes les attentions, la déclaration d'Emmanuelle Wargon du 10 septembre — « *Plus on installe d'énergies renouvelables, plus on rend du pouvoir d'achat aux consommateurs* » — n'a rien d'anodin. Dans le communiqué de presse et sa présentation de l'étude sur le système électrique français, la présidente de la CRE a livré un message politique très orienté. Pour cela, elle s'appuie sur cinq recommandations qui occultent largement les données inquiétantes du rapport. Pourtant révélatrices d'une réalité préoccupante, ces données sont absentes du communiqué de presse servant de résumé aux décideurs. Elle s'immisce ainsi dans le débat politique sur le système électrique, sans respecter son devoir de neutralité ni alerter sur des fragilités avérées. Elle influence le public en bénéficiant de la démultiplication médiatique dont bénéficie l'image d'autorité indépendante de la CRE. Le rapport en devient contestable : il masque une problématique complexe derrière une modélisation simpliste et un communiqué orienté.

Accélérer le déploiement de ces renouvelables, dont la puissance installée dépassera bientôt celle du parc nucléaire et qui bénéficient de subventions publiques couvrant plus de la moitié de leurs ventes, crée une redondance coûteuse. Face à une demande d'électricité stagnante, ce développement à marche forcée a fragilisé l'équilibre financier et technique du système électrique en désharmonisant la production, la distribution et la consommation.

La CRE, chargée de veiller au bon fonctionnement du marché et d'instruire les dossiers de soutien public aux renouvelables, étend spontanément son rôle en s'attribuant des prérogatives de modélisation économique. À travers ce message simpliste sur le pouvoir d'achat, elle oriente inévitablement le débat public en faveur d'un développement accru de ces énergies. Dès 2025, sa présidente plaide déjà pour « donner de la visibilité aux filières » éolienne et solaire — une lecture singulièrement extensive de ses missions. A contrario le rapport tend à minimiser ou occulter le rôle central et stabilisateur de la production nucléaire.

En suggérant que la pérennité des « actifs historiques », comprendre EDF et les parcs nucléaire et hydraulique, ne serait véritablement menacée qu'en cas d'augmentation d'ici 2030 de plus de 50 % de la puissance renouvelable de 2025, la CRE interfère directement dans le débat de la planification énergétique. C'est faire fi des avertissements d'EDF : l'entreprise a rendu public le fait que la modulation de ses réacteurs avait changé de nature et d'amplitude depuis 2024. Sans remettre en cause la sûreté des installations, ces nouvelles contraintes opérationnelles entraînent déjà de lourdes conséquences techniques et financières pour l'électricien.

La communication simpliste, voire populiste, sur le pouvoir d'achat est donc surprenante et potentiellement délétère pour le nucléaire national. Émanant d'une autorité de régulation, une telle partialité au détriment du nucléaire, alors même que des alertes formelles ont été lancées, pose question. Plusieurs rapports officiels, dont celui de l'Académie des sciences, préconisent pourtant d'ajuster les investissements à la consommation réelle. PNC France se devait de réagir. Notre démarche ne traduit aucune hostilité envers les autres sources de production électrique : elle vise à protéger un patrimoine industriel stratégique qui, de l'aveu même du rapport, se trouve potentiellement gravement menacé, et à favoriser l'indispensable électrification bas carbone du pays, à préserver la compétitivité de notre électricité pour l'industrie et les familles.

La note ci-jointe en apporte l'analyse détaillée. Elle constitue une première étape. PNC France va interpellier les pouvoirs publics sur cette prise de parole de la CRE et exiger la publication des expertises officielles, occultées à la demande du gouvernement au moment de la mise en place de la PPE3. Un débat contradictoire appuyé sur une contre-expertise s'impose, afin que le Parlement et les citoyens disposent d'une information complète.

15 septembre 2026

Étude de la CRE sur l'économie du système électrique hexagonal (9 septembre 2026)

[Consulter l'étude de la CRE](#)

Analyse par PNC-France

En présentant la dernière étude de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sa présidente, Emmanuelle Wargon, a affirmé : « *Plus on installe d'énergies renouvelables, plus on rend du pouvoir d'achat aux consommateurs* ». En cette période de campagne électorale et d'inquiétudes économiques, le message a trouvé un large écho. La CRE nous paraît sortir de son rôle en justifiant sans ambages la pertinence de la politique suivie par le gouvernement, ce que la CRE a déjà tenté de faire en septembre 2025 lors des débats sur l'énergie en prétendant « démêler le vrai du faux » par une publication dont le caractère orienté et incomplet a été solidement établi. Il est choquant que cette volonté de justification conduise à publier des analyses biaisées qui constituent de fait une véritable désinformation, car les élus et les citoyens ne verront que le communiqué et ce que la presse dira d'un document touffu et complexe. Comment la CRE et sa puissante équipe peut-elle attribuer sans ciller aux capacités de production électrique intermittentes (EnRi), le solaire photovoltaïque et l'éolien, une vertu qu'elles ne peuvent avoir ? Comment accepter une analyse aussi déséquilibrée, qui met en danger le nucléaire, notre principale source de production remarquablement souveraine, décarbonée et pilotable ?

1. Une étude partielle

Que contient vraiment ce rapport, quelles interprétations donner aux chiffres proposés ? Dès le titre, l'étude se focalise sur « *ce que changent les renouvelables* » et s'attache visiblement à justifier le développement du solaire et de l'éolien. Elle centre son attention sur ces « EnRi » (qui représentent 15 % de la production en 2025¹), tout en minimisant le rôle du nucléaire — qui assure pourtant 68 % de l'électricité française — ainsi que celui de l'hydraulique (11 %). A l'évidence, la CRE ne fait pas preuve de « neutralité technologique » dans sa communication !

Désinformation et parti-pris

En analysant la capacité à faire face aux pics de consommation, le rapport affirme que les EnRi « *contribuent d'ailleurs à la sécurité d'approvisionnement lors des pics de consommation* ». Certes, comme toute source de production, mais leur variabilité interdit de considérer qu'elles constituent une réelle garantie de notre approvisionnement. Ainsi, à titre d'exemple, lors du pic du 14 janvier 2025 à 9h, le nucléaire assurait 64 % de la production, l'hydraulique 19,1 %, les fossiles 10,5 %, l'éolien 2,5 % et le solaire... 0,05 %. Cet exemple montre clairement que les EnRi, malgré 35 % de la puissance installée totale, peuvent précisément faire défaut au moment critique, alors que la CRE leur attribue une capacité de production garantie qu'elles ne peuvent avoir².

Dans la réalité (fig. 1) la production des EnRi en 2025 est très souvent bien inférieure à la puissance que la CRE

présente comme garantie, et ceci toute l'année durant.

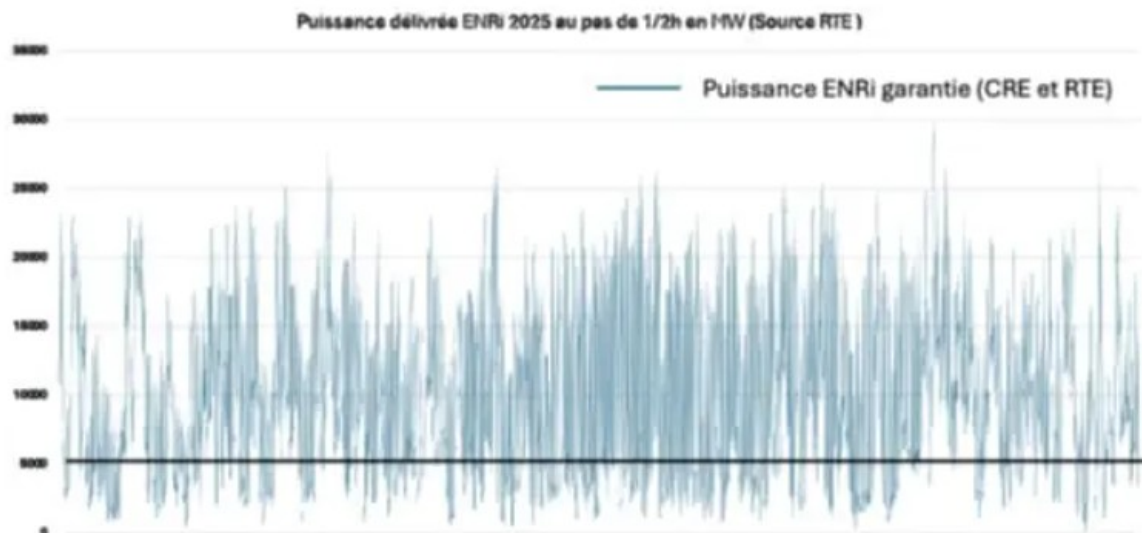


Figure 1 : Évolution de la puissance cumulée de l'éolien et du solaire en 2025 avec en noir la puissance garantie annoncée par la CRE, soit 5,05 GWe au total pour les EnRi

Plus précisément, en période de tension, sur 170 pas d'une ½ h d'appels de puissance supérieurs à 80 GWe au premier semestre 2026, 68 pas (soit 40 %) révèlent une puissance réelle apportée par les EnRi inférieure à la puissance garantie annoncée par la CRE.

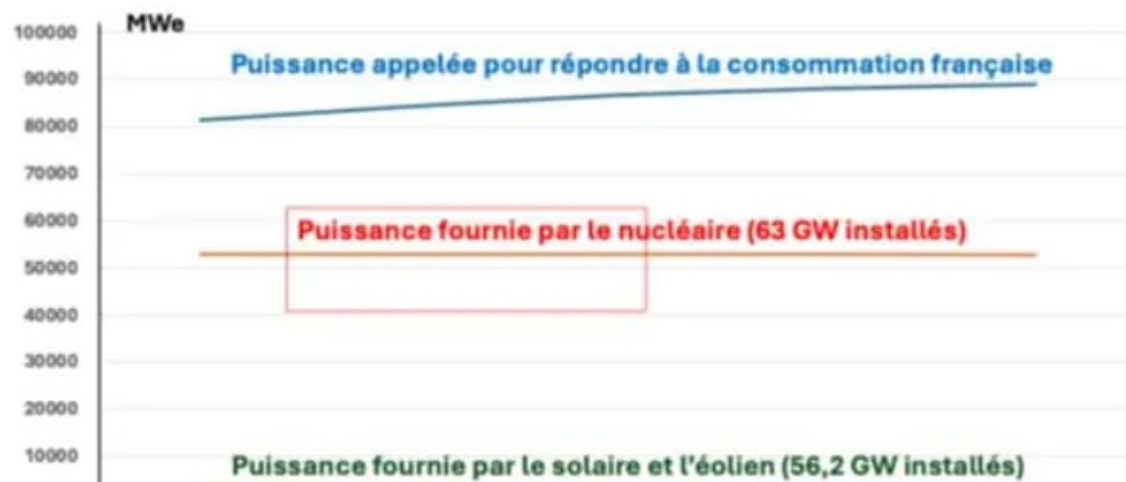
Cette faiblesse est « camouflée » par la CRE qui atténue sa déclaration de façon péremptoire, en précisant ensuite que « les moyens de production participent donc à la sécurité d'approvisionnement à la pointe dans la mesure de leur profil de production ».

La figure 1 montre clairement deux réalités :

la puissance réelle fournie par les capacités intermittentes est très fréquemment et très nettement (presque quotidiennement) inférieure à leur puissance annoncée comme garantie (trait noir sur la figure) ;

la quantité d'énergie qu'elles délivrent en moyenne en hiver est inférieure à celle produite en été, ce qui ne permet pas un suivi saisonnier efficace. C'est particulièrement critique lors de calmes froids qui peuvent s'étendre sur une large part de l'Europe. La conséquence en est un besoin de capacités pilotables de pointe en hiver (ce que les allemands ont bien pris en compte et ce que RTE se refuse à admettre), et une surcapacité parfois considérable en été en milieu de journée. Si les figures présentées par la CRE (figures 3 & 4) rappellent factuellement les apports de l'éolien et du solaire respectivement en hiver et en été, elle ne propose pas, ce qui est essentiel, la somme des deux, seule façon pertinente d'analyser l'équilibre du réseau, que nous présentons ci-dessus.

La période la plus chargée début 2026, avec une puissance appelée par le réseau de plus de 90 GW confirme cette faiblesse, comme le montre la figure 2 ci-dessous, alors que les capacités installées du nucléaire et des EnRI sont désormais proches.



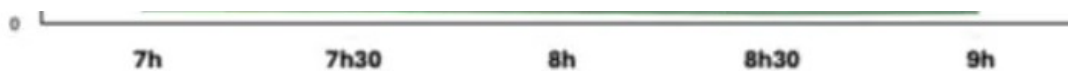


Figure 2 : Évolution des puissances le 6 janvier 2026 de 7 à 9h (source : données Eco2Mix)

La nécessité d'une base pilotable forte ressort clairement mais, si la CRE rappelle le retrait progressif récent de capacités pilotables (charbon 1,2 GWe, Fessenheim 1,8 GWe compensés depuis par l'EPR2 de Flamanville), elle se garde de rappeler qu'antérieurement, depuis 2010, ce sont environ 10 GWe de capacités pilotables charbon et fioul qui avaient déjà été arrêtées. Il est donc inexact d'affirmer que « *les capacités certifiées disponibles en pointe restent globalement stables (environ 90 GWe)* » sans préciser les dates de référence, alors que la puissance totale installée a cru de 123 GWe en 2011 à 166 GWe en juin 2026, avec des investissements en capacités EnRi éminemment variables qui sont considérables.

La CRE, tout en rappelant « *que la production éolienne a fluctué entre 0 et 20,1 GWe et la production solaire entre 0 et 21,6 GWe* », avoue « *un effet de substitution partiel entre les anciens moyens de marge et les nouvelles capacités issues de la transformation du parc* », en se gardant bien de le quantifier et d'en révéler la fragilité : l'ambiguïté du message est frappante !

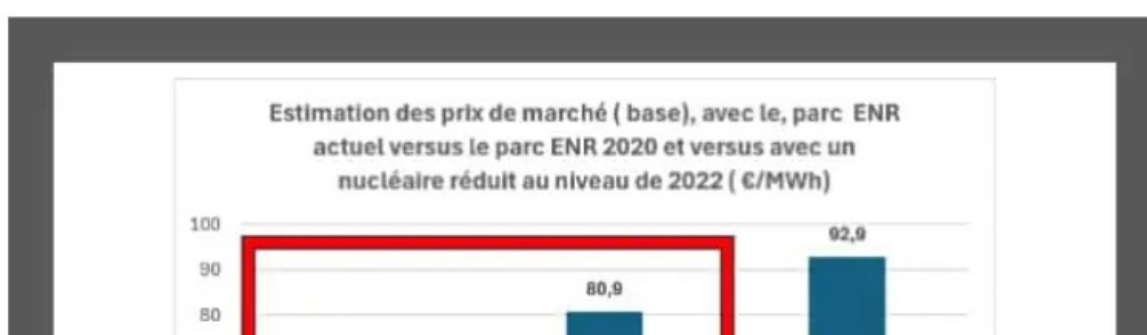
Un parti-pris pro-renouvelables

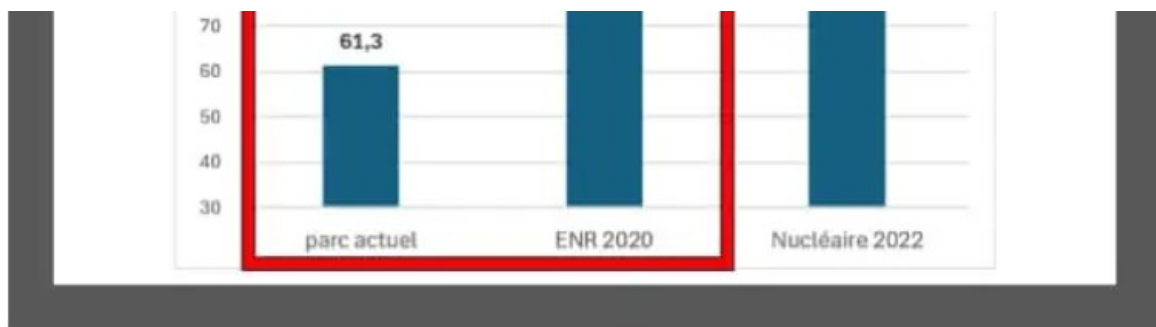
La fragilité de cette étude vient d'un parti-pris en faveur des EnRi d'une instance supposée « indépendante », mais aussi d'une approche qui conduit à privilégier des données moyennes et non temporelles, alors que l'électricité est un vecteur qui réclame une maîtrise instantanée de l'équilibre consommation et production.

La caractéristique essentielle de ce rapport est que, **sur la base de la seule analyse de l'année 2025**, et une prospective limitée au seul soutien aux EnRi en 2026, sans analyse réelle, la CRE valide la pertinence de la politique aux horizons 2030 et 2035 menée depuis deux décennies et encore promue par le gouvernement avec la PPE3 et le considérable Appel d'Offre (AO10) sur l'éolien marin (10 GW). L'impact, inquiétant, des projets de pays voisins et de la Commission européenne (paquet réseau, objectifs EnRi considérables) n'est abordé que de manière allusive, sans étude d'impact. L'alerte émise par la CRE sur la diminution de la puissance pilotable et son seul remplacement par des capacités intermittentes est justifiée mais elle est immédiatement édulcorée en se fondant sur une évaluation très contestable du service qu'elles peuvent rendre.

Un modèle économique « douteux » pour ne pas dire pire...

La CRE a également développé un modèle économique fondé sur des simulations « *toutes choses égales par ailleurs* » — c'est-à-dire en ne faisant varier qu'un seul grand paramètre à la fois — afin de quantifier l'impact de la hausse des EnR entre 2020 et 2025. Elle reconnaît cependant le caractère approximatif de la démarche, face à la complexité du système électrique et à ses multiples interactions, mais c'est pourtant cette simulation que la CRE met en avant pour affirmer que les renouvelables redonnent du pouvoir d'achat aux consommateurs, avançant une baisse moyenne de près de 20 €/MWh sur la fourniture d'électricité. Mais l'information essentielle du rapport, si on le lit attentivement, est à l'opposé : c'est avant tout la reprise de la production nucléaire entre 2022 et 2025 qui a amélioré ce pouvoir d'achat. Le modèle attribue en effet au nucléaire une baisse de 32 €/MWh bien plus importante ! La figure ci-dessous, issue du rapport (fig. 18 page 49), isole dans l'encadré rouge la présentation retenue par la CRE et la complète avec le scénario « *nucléaire réduit à son niveau de 2022* », noyé dans les données de l'étude. Cette vue d'ensemble révèle que sans la croissance des EnRi entre 2020 et 2025, le prix de base atteindrait 80,9 €/MWh (contre 61,3 €/MWh). Mais elle montre surtout que sans la remontée de la production nucléaire, ce prix aurait pu grimper jusqu'à 92,9 €/MWh.





Estimation des prix de marché (base) : parc ENR actuel versus parc ENR 2020 et versus un nucléaire réduit au niveau de 2022 (€/MWh) —
source : rapport CRE, fig. 18 p. 49

Cette simulation a donc fait l'objet d'une utilisation biaisée dans la communication de la CRE qui s'évertue à faire référence à l'indisponibilité partielle du nucléaire de 2022 liée aux problèmes de corrosion sous contraintes en 2022, situation exceptionnelle et depuis corrigée, et à présenter la variabilité perpétuelle de production des EnRI (fig. 1) comme accessoire. Plus grave encore, elle occulte le message essentiel : c'est d'abord le nucléaire actuel (la Présidente de la CRE souhaitait le réduire et se félicitait de l'arrêt de Fessenheim) qui protège le pouvoir d'achat des Français si l'on en croit le modèle de la CRE. L'utilisation du modèle dans la communication a donc été ouvertement partisane. Au surplus la CRE indique que « Des simulations peuvent ensuite être menées en modifiant certains paramètres de la modélisation, toutes choses égales par ailleurs, permettant ainsi de vérifier l'impact d'un paramètre sur les agrégats en sortie de modèle, notamment les prix de marché ». Cette technique de modélisation entre deux scénarios très différents d'un système complexe, avec de nombreuses interactions et des mécanismes sophistiqués de formation des prix, est simpliste et a été dès la publication par la CRE contestée par plusieurs experts.

Le rapport affirme que « le développement des énergies renouvelables modifie sensiblement les équilibres économiques au bénéfice des consommateurs en jouant un rôle d'amortisseur sur les prix en cas de crises ». C'est là aussi très contestable : les productions intermittentes mettent au contraire le marché européen en situation de crise quasi permanente en raison de l'intermittence, avec des prix spot oscillant entre prix négatifs et prix stratosphériques de façon quasi-quotidienne.

Mais où sont les économies pour le consommateur annoncées par la CRE ?

Plutôt que de se noyer dans des pseudo-analyses bancales, il est plus simple de regarder quelle a été l'évolution du tarif réglementé ces dernières années. Le SDES, service rattaché au Ministère de la Transition écologique apporte une réponse très explicite à cette question avec le graphique ci-dessous :



Évolution du prix du kWh au tarif réglementé depuis 2012 — source : Ministère de la Transition Écologique (SDES), tarif réglementé EDF

En clair, les consommateurs d'électricité bénéficiant du tarif réglementé (soit 52 % des résidences) ont vu leur facture augmenter de près de 60 % depuis 2012, c'est-à-dire sur la période où le parc EnRI a été fortement développé (et

Fessenheim stupidement mis à l'encan³). Où est donc passé ce fameux « *bénéfice des consommateurs* » ?

2. Que disent vraiment les chiffres ?

La CRE n'est pas un organisme de modélisation comme l'Insee, un laboratoire de recherche. Plutôt que de s'appuyer sur un modèle rudimentaire — au surplus instrumentalisé —, sans vision, mieux vaut s'en tenir aux faits. Et ceux-ci sont dévastateurs pour ce rapport. La CRE n'a produit ni justification méthodologique, ni analyse de sensibilité ou de robustesse (les annexes du rapport sont particulièrement laconiques).

L'évaluation des coûts : on attendait plus et mieux de la part de la CRE

Là encore, la CRE reste discrète sur la comparaison entre le nucléaire et les EnRi. Ses propres tableaux confirment pourtant que le coût complet de production du nucléaire s'est élevé à 57,6 €/MWh en 2025, contre 152,7 €/MWh pour le mix éolien-solaire. Avec 15 % de la production, les EnR représentent 30 % des coûts complets nationaux (12,6 milliards d'euros sur un total de 40 milliards), tandis que le nucléaire ne pèse que 53 % de ces coûts tout en assurant 68 % de la production. Certes, le prix des EnRi inclut bien sûr la prise en compte des premiers contrats généreusement abondés par l'État, mais les derniers appels d'offres, qui bien sûr n'intègrent toujours pas la charge complète de réseau, d'équilibrage de celui-ci et du back-up lié à l'intermittence, restent élevés. Ils étaient de 88,75 €/MWh pour le solaire et de 77,08 €/MWh pour l'éolien à terre (2026), cependant que le monstrueux AO10 sur l'éolien en mer, présenté en juin 2026 à la Commission européenne, se satisfait d'un prix moyen de 100 €/MWh.

Quant aux coûts des réseaux, estimés à 15,9 milliards d'euros selon le rapport, ils ne sont pas ventilés par filière. La CRE indiquait pourtant en août 2025 que le raccordement des EnR représenterait 29 % des investissements à venir (55 milliards d'euros sur 190, une bonne part du reste couvrant la nécessaire jouvence d'un réseau âgé de 40/50 ans). Là encore, les EnR pèsent sur le système pour beaucoup plus du double de leur contribution. Ces coûts de réseau sont affectés dans les factures en fonction de la consommation, et non des capacités de production qui les ont nécessités.

La CRE reconnaît donc que les EnR génèrent « *un surcroît de coûts complets* ». Alors même que la consommation stagne : c'est dépenser plus pour consommer autant. Le rapport avoue que « *la plupart des projets d'énergies renouvelables (EnR) ne sont pas rentables sur la seule base des revenus de marché. Afin d'atteindre les objectifs de déploiement des EnR et de soutenir le développement de filières françaises, l'État finance un complément de revenus assurant la rentabilité des installations* ». Ce soutien public s'est élevé à 6,2 Mds€ pour l'année 2025, mais la CRE ne présente pas de prévisions si la consommation stagne, et si la PPE3 et l'AO10 par exemple sont réalisés dans les temps.

En ce qui concerne l'approvisionnement, la CRE indique pour 2025 dans son annexe 215 TWh de volumes approvisionnés **au prix de l'ARENH** (qui, rappelons-le, a été maintenu à 42 €/MWh en euros courants de 2010 à 2025), dont 100 TWh attribués aux fournisseurs alternatifs, ce qui est factuel. Mais, plus étonnant, la CRE annonce « 115 TWh d'« **ARENH like** » supplémentaires qu'EDF **est susceptible d'avoir répliqué sur son propre portefeuille de clients** ». La CRE prend la responsabilité de cette dernière information, bien nouvelle, et dont nous ne connaissons pas les sources que la CRE ne révèle pas dans son rapport. Elle pourrait être qualifiée de désinformation, sauf confirmation claire par EDF de l'existence de cet « ARENH like ».

Quelles sont les conséquences d'un « système électrique français caractérisé par des coûts complets majoritairement fixes » ?

Ce n'est clairement pas un optimum, les productions lors des pointes devant être fournies prioritairement par des moyens peu capitalistiques et pilotables. Cette contradiction n'est pas relevée par la CRE alors que RTE évoque dans son bilan prévisionnel, sans les proposer, l'intérêt de turbines à gaz (éventuellement décarbonée) pour des fonctionnements de peu de centaines d'heures par an avec un détriment carbone faible.

Le rapport mérite une analyse détaillée.

La fig. 10, « *Évolution du coût complet rapporté à la consommation hexagonale 2025* » est très critiquable car, en figeant la situation à celle de 2025, elle n'intègre pas les possibilités de gestion plus rationnelle des réseaux et des backups nécessaires. Cette figure doit prendre en compte des scénarios réalistes d'évolution.

Dans le § 3.1 — « *La tarification des réseaux vise à couvrir les coûts complets d'un gestionnaire de réseau efficace* ». Ce § est important car il rappelle la doctrine actuelle qui est de répartir le coût du réseau et de son équilibrage sur toute la production sans affecter aux EnRi le coût de leur dispersion géographique et du caractère aléatoire de leurs productions : les productions pilotables, nucléaire et hydraulique en particulier, se voient ainsi chargées des investissements et de coûts d'exploitation dont elles ne sont pas responsables.

La CRE indique également que « *la plupart des projets d'énergies renouvelables (EnR) ne sont pas rentables sur la seule base des revenus de marché. Afin d'atteindre les objectifs de déploiement des EnR et de soutenir le développement de filières françaises, l'État finance un complément de revenus assurant la rentabilité des installations* » : certifier que ces aides bénéficient aux filières françaises est clairement mensonger alors que la vaste majorité des capacités EnRi et des stockages est d'origine importée, souvent de pays européens hostiles au nucléaire et surtout et de plus en plus de la Chine.

Cette stratégie est à mettre en regard des subventions qui représentent, selon la Fig. 12, plus de la moitié de la rémunération des EnRi soutenues et sont interdites aux autres capacités. Quant à la rémunération de l'équilibrage réseau et des mécanismes de capacité, elles portent en quasi-totalité sur les centrales thermiques pilotables et majoritairement sur le nucléaire, les EnRi en étant généreusement dispensées.

Figure 12

Sources de rémunération des producteurs pour l'année 2025'

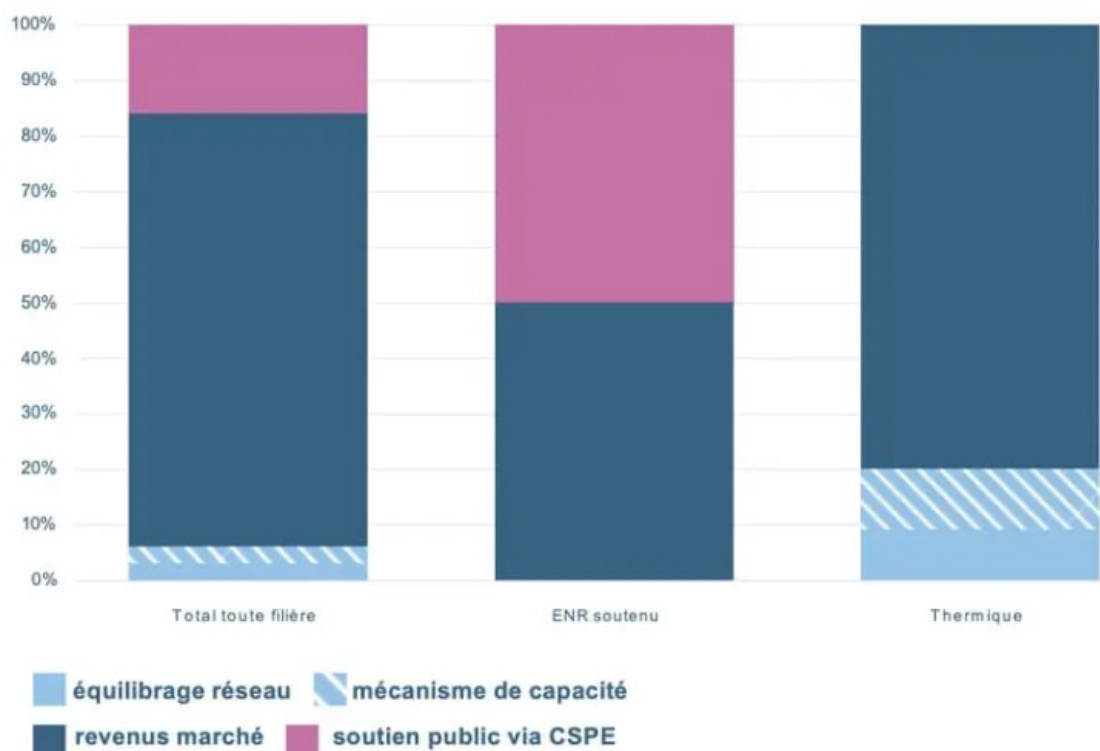


Figure 12 : Sources de rémunération des producteurs pour l'année 2025 (source CRE)

« *Au travers de leur facture d'électricité les Français participent au financement du système électrique* » : il est dit que « *les consommateurs français financent 78,5 % des coûts complets de production qui s'élèvent pour 2025 à 40 Mds€ au périmètre de l'Hexagone* ». Dans la réalité, une analyse par source de production montrerait que les consommateurs financent la totalité du coût de production du nucléaire, les EnRi étant soutenues à hauteur de près de 50 %, le reste étant reporté sur le coût des autres capacités de production.

L'astuce pour parer les renouvelables de toutes les vertus repose sur un mécanisme simple. Seule une partie des coûts des EnR est reflétée dans la facture, le reste est supporté par le budget de l'État d'un côté (6,4 milliards d'euros en 2025) et par les producteurs « *non soutenus* » c'est-à-dire principalement EDF. Car comme l'indique la CRE, il faut distinguer entre les producteurs « *soutenus* » (les EnRi) et les producteurs « *non soutenus* » (notamment EDF). Et c'est justement EDF, qui produit entre le nucléaire et l'hydraulique 76 % de l'électricité en France, qui doit réduire sa production avec l'afflux des EnRi, sans reconnaissance de son rôle essentiel d'équilibrage du réseau. Car nous faisons face aujourd'hui à une capacité nationale largement excédentaire même en cas d'indisponibilités partielles.

face aujourd'hui à une capacité nationale largement excédentaire, même en cas d'intermittentes partielles.

Écrêtements et nucléaire : ce sont toujours les mêmes qui paient

La puissance totale installée est aujourd'hui plus de trois fois la puissance moyenne consommée et la production nucléaire a dû être réduite de 8 %, on dit « modulée », soit 33 TWh en 2025. Les EnRi, surcapacitaires, doivent aussi être modulés depuis 2025, environ 2,9 TWh (on dit « écrêter » avec des parcs mis à l'arrêt). Protégés par le soutien financier de l'État, qui compense le coût de leurs modulations, les producteurs d'EnRi s'en accommodent alors que l'État et EDF en subissent l'impact financier (c'est le citoyen qui paye bien sûr à la fin !).

L'examen du bilan du 1^{er} semestre 2026 par RTE est particulièrement instructif et montre la dérive de notre système électrique : les heures de prix négatifs qui génèrent les effacements s'envolent (350-360 heures en 2024, plus de 500 heures en 2025, et déjà 407 heures au seul premier semestre 2026). La production a cru de 12,5 TWh alors que la consommation n'a augmenté que de 2,2 TWh, amplifiant ainsi notre surproduction. De même pour le nombre d'heures à prix élevés quand les EnRi faiblissent : ils étaient de 1807 heures avec des prix supérieurs à 100 €/MWh en 2025 contre 606 heures en moyenne entre 2010 et 2020, et, en ce début d'année 2026, des prix négatifs de près de 500 €/MWh ont été constatés.

Cette dérive va de plus être amplifiée par la croissance considérable des EnRi proposée par l'Europe à l'horizon 2030 (1000 GWe d'intermittentes). Or, le rapport, bien que se projetant sur le futur du parc EnRi, se garde de présenter l'évolution de l'écrêtement dans la décennie à venir, tout en certifiant que l'ajout de capacités intermittentes supplémentaires en France est bénéfique (par exemple l'AO10).

L'imprévision qui caractérise ce rapport est encore accentuée quand la CRE se garde de faire référence au rapport sur l'impact de la modulation sur un parc EDF qui a été conçu pour le suivi de la consommation, bien caractérisé, et non pour compenser la très forte variabilité aléatoire des EnRi (de presque 0 à 80/85 % de leur puissance nominale selon la CRE elle-même). L'amplitude des modulations aura un coût technique d'usure des appareils, humain résultant de la complexification de l'exploitation, et elle va majorer les frais de maintenance et pourrait potentiellement réduire la durée de vie des centrales : un effet délétère combinant des surcoûts opérationnels et une baisse du chiffre d'affaires d'EDF.

Et qui veut-on tromper en laissant entendre (§ 1-3 fig. 8) que « 117 TWh de production thermique auraient été évités en 2025, ..., grâce au volume d'électricité non produite pour des raisons économiques », quand l'ensemble des capacités fossiles (gaz + charbon + fioul) n'a produit que 18,7 TWh en 2025.

Les contraintes imposées à la Pologne pour son nucléaire nouveau, avec un financement pour sa disponibilité et non pour la production, prouvent cette fuite en avant vers une priorité absolue aux EnRi voulue par la Commission Européenne, quel qu'en soit le coût. Une telle contrainte est inacceptable pour la France et son nouveau nucléaire. La stratégie de communication de la CRE, dans ce rapport, si elle n'est pas corrigée vigoureusement par le gouvernement, ne peut qu'encourager la Commission dans cette voie.

Ce mauvais calibrage du système électrique entraîne de lourdes conséquences. Pour mener une analyse fiable, il convient d'évaluer l'impact des investissements non seulement sur le prix final de l'électricité et sur les finances publiques, mais également sur l'équilibre technique et financier d'EDF. Comme il s'agit d'une entreprise publique, tout surcoût inutile est in fine supporté par l'État et donc par le contribuable.

La CRE a pourtant formulé une alerte sévère dans son rapport, bien sûr non reprise dans son communiqué de presse : « La baisse des revenus des producteurs non soutenus, si elle devait être durable et significative, remettrait en cause la rentabilité d'actifs historiques et enverrait un mauvais signal d'investissement ». Par le doux euphémisme de « producteurs non soutenus » il faut entendre principalement EDF et par « actifs historiques » il faut entendre nucléaire et barrages. Mais cette alerte n'a pas modifié son appétit d'EnRi.

La CSPE : elle va encore augmenter malgré la compétitivité revendiquée des EnRi

Autre sujet de préoccupation, la CRE s'attache à justifier la nécessité de maintenir une CSPE largement destinée à subventionner les EnRi comme le montre la projection 2027 de celle-ci. La CSPE continue à croître de 2025 à 2027 de 10,9 milliards d'euros (dont 9,7 milliards d'euros à compenser par le budget de l'État) à 14,128 milliards d'euros. Ceci est en contradiction totale, comme le montrent aussi les coûts complets présentés, avec la prétendue compétitivité de

ces capacités.

Tableau 1 : Pr vision des charges de service public de l' nergie au titre de 2027

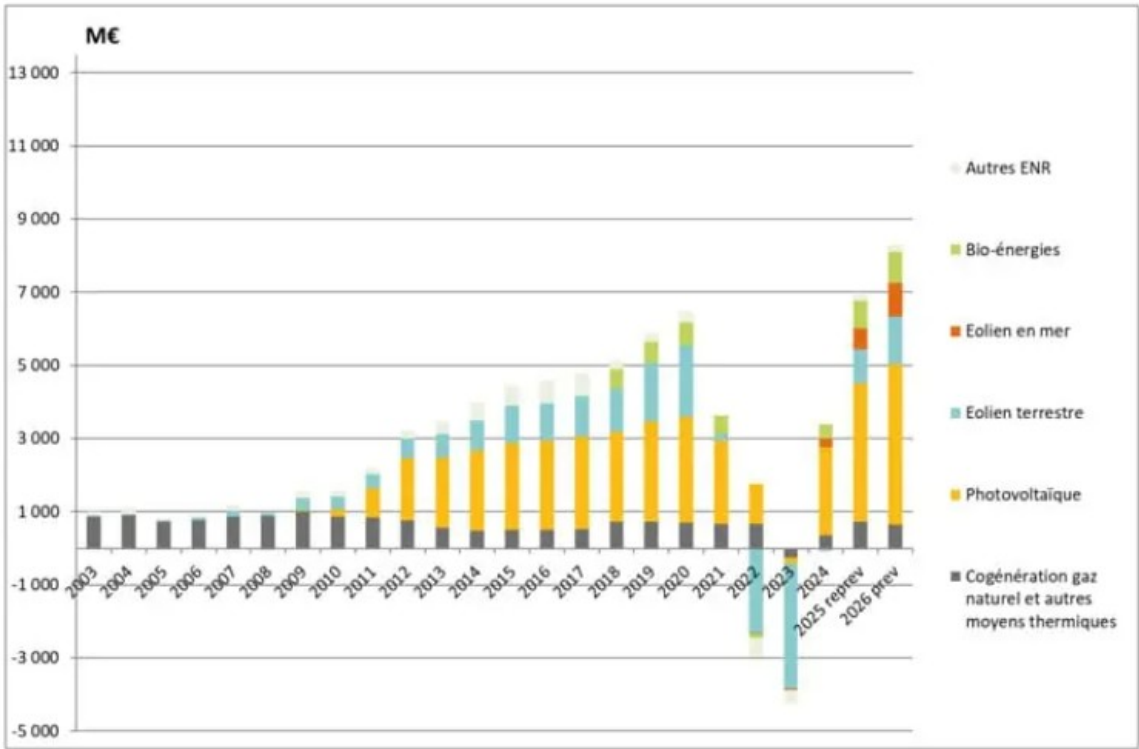
en M�	EDF	EDM	EEWF	Autres acteurs ZNI	RTE	Acheteur en dernier recours	ELD	Autres fournisseurs dont organismes agr�es	Charges au titre de 2027
Soutien ENR �lectrique en France hexagonale	8 016,0					0,0	348,0	14,5	8 378,5
Eolien terrestre	1 341,9					0,0	58,2	4,6	1 404,6
Eolien en mer	1 306,7					0,0	0,0	0,0	1 306,7
Photovolta�que	4 334,9					0,0	236,9	7,3	4 579,2
Bio-�nergies	810,4					0,0	44,7	0,0	855,1
Autres �nergies	222,1					0,0	8,1	2,6	232,9
Injection biom�thane	0,0					0,0	74,3	1 299,0	1 373,3
Soutien en ZNI⁽¹⁾	3 293,7	195,4	12,4	11,1					3 512,5
Transition �nerg�tique	2 184,4	23,9	1,32	11,1					2 220,6
M�canismes de solidarit�	1 109,3	171,5	11,1	0,0					1 291,9
Cog�n�ration et autres moyens thermiques	569,5					0,0	23,0	8,2	600,7
Effacement					91,6				91,6
Dispositifs sociaux⁽²⁾	25,6	0,0					2,1	11,3	38,9
Compensation FSL	22,2	0,0					0,8	8,4	31,4
Afficheur d�port�	2,1						1,1	0,5	3,6
Autres	1,3	0,0					0,2	2,4	3,9
Frais divers	114,9					0,0	14,5	3,2	132,6
Frais de gestion	114,9					0,0	14,5	3,2	132,6
	12 019,7	195,4	12,4	11,1	91,6	0,0	461,9	1 336,1	14 128,2

(1) Hors charges li es aux dispositifs sociaux en ZNI.

(2) Dont charges li es aux dispositifs sociaux en ZNI.

Tableau 1 : Pr vision des charges de service public de l' nergie au titre de 2027 (source CRE)

Cette CSPE majoritairement orient e vers les EnRi est en croissance r guli re (Fig. 3, hors l'effet « corrosion sous contrainte » dans le parc nucl aire, qui par ailleurs a largement b n fici  aux EnRi en raison de l'envol e des prix du march  europ en). L'exp rience des r centes ann es montre de plus que la CRE a d  en r - valuer le co t lors de chacun des exercices annuels.



	2020	2025
Charges (M�)	6 437	6 920
Volume (TWh)	72	81

Charges (€/MWh)	89,74	85,62
-----------------	-------	-------

Fig. 3 : Évolution de la part ENR de la CSPE (source CRE)

Les interconnexions, bénéfiques ou non ?

La CRE déçoit dans son rapport car elle ne donne aucune indication sur les gains réels des exportations. « En 2025, le solde net des échanges s'établit à 92,3 TWh exportés résultant de 103,6 TWh d'exports lorsque les centrales de production françaises étaient plus compétitives et de 11,3 TWh d'imports (majoritairement des flux de transit) ». Il n'est pas normal que l'analyse des flux importés et exportés ne soit pas présentée alors que le prix moyen est clairement faible. Quels sont les prix des flux à l'export (surproduction française) et à l'import (sous-production) ? Quels seraient les coûts complets d'investissements complémentaires dans ce domaine et leur impact économique sur notre pays, compte tenu de capacités solaires et éoliennes considérables programmées par les pays voisins dont les parcs fossiles, et charbon en particulier, devront être mis à l'arrêt ? La CRE reconnaît par exemple qu'une nouvelle interconnexion de 1 GW avec l'Italie (très carbonée) conduirait à une **augmentation** du prix de marché français, mais ne va pas au-delà.

L'analyse de la situation au premier semestre 2026 par RTE est très instructive : le solde exportateur est déjà de 51 TWh alors qu'il n'était que de 37,8 TWh au premier semestre 2025, les épisodes de prix négatifs ont augmenté de 363 à 407 heures et ces prix négatifs ont atteint près de -500 €/MWh. On note enfin un début de prise de conscience par RTE du problème de la modulation du nucléaire, largement démontré par PNC-France, qui aurait diminué de 5 à 10 TWh sur le semestre.

L'intégration au marché européen : il manque une analyse de risques

Il n'y a aucune analyse des risques induits par le développement des EnRi en Europe, de l'irresponsabilité d'États-membres qui déversent leurs surproductions et leurs déséquilibres internes chez les voisins (loop-flows) et qui se sont révélés incapables de développer leurs réseaux internes et leurs backups. La CRE devrait s'interroger sur la domination de la doctrine allemande sur le marché européen et le fonctionnement des interconnexions. Leur intérêt ne converge pas avec celui de pays qui, comme nous, ont privilégié des capacités pilotables décarbonées comme le nucléaire.

Les EnRi : elles sont plus chères mais elles font baisser les prix ?

Le constat de la CRE est clair, même si ses conclusions vont à l'inverse :

« une hausse des coûts complets des EnR estimée à 3,1 Mds€ par an » ;

« une hausse des coûts portés par les tarifs de réseaux (estimée à 400 M€ par an), liée au développement du réseau nécessaire pour accueillir les nouvelles capacités de production », très nombreuses, dispersées géographiquement, largement reliées au réseau ENEDIS puis redistribuées par le réseau RTE après élévation de la tension.

Les avantages induits sont bien peu convaincants dans notre pays, avec un mix bas carbone à 95,2 %.

La présentation de la valeur assurantielle des EnRi est extrêmement contestable car elle met en cause le gaz avec un mix français qui y est très peu sensible, et elle prend l'année 2022 comme référence, laissant entendre qu'un risque simultané comparable à celui de cette année 2022 sur le nucléaire et le gaz serait fréquent et probable. Par contre rien n'est dit de l'impact, fréquent, de périodes prolongées de faiblesse de production d'EnRi, en particulier lors de pics de puissance, ou à l'inverse de surproductions solaires. La question n'est pas de savoir si, **en cas de crise exceptionnelle très rare, le développement des EnRi s'avère moins coûteux pour le système dans son ensemble, mais de savoir si un suréquipement EnRi n'est pas un handicap durable sur le moyen/long terme.**

3. Que faut-il décider maintenant ?

C'est là le point clé de la contradiction interne du travail de la CRE. Si, comme l'affirme le rapport, le développement des EnRi soutient le pouvoir d'achat des Français, pourquoi ne pas l'accélérer au maximum ?

Prudente, la CRE précise, sans le justifier d'ailleurs, que si la consommation ne décolle pas, dépasser de 50 % la puissance installée d'EnRi de 2025 poserait problème. Or, le gouvernement nous y mène directement. Avec les projets en attente de raccordement, les objectifs de la PPE3 et l'AO10, ce seuil sera franchi.

En effet, l'augmentation de 50 % par rapport à la capacité de 2025 (56,8 GWe) fixe ce plafond à 85,2 GWe, soit une marge de 28,4 GWe. Avec 14,5 GWe de projets déjà en attente de raccordement, la marge disponible tombe à seulement 13,9 GWe. Si l'on ajoute les 1,6 GWe approuvés au premier semestre et les 11 GWe de l'appel d'offres éolien maritime AO10, le plafond est atteint. À ce propos, alors que la CRE recommandait en juin 2026 de réduire la durée et le montant des aides à l'éolien en mer, le Gouvernement a passé outre en lançant un appel d'offres massif de 10 GWe — soit l'équivalent de 10 % de la consommation française supplémentaire à des tarifs gonflés. Ce choix engagerait juste avant la présidentielle une aide d'État pouvant atteindre 63 milliards d'euros, dépassant de 30 milliards d'euros les prévisions de la PPE3 pour cette seule filière, sans y inclure les 20 milliards demandés par RTE pour les raccordements au continent. Quant au coût global, il dépasse désormais au moins de 10 % l'estimation de 300 milliards d'euros combinant les parcs existants, les raccordements et les surcoûts de soutien de la PPE3 encore aggravés par l'AO10. Le rapport est curieusement silencieux sur ce point alors que la non prise en compte des avis de la CRE sur l'AO10 par l'État interroge sur le fonctionnement de l'État en matière énergétique.

Rappelons enfin que la PPE3 table sur 82,6 GWe d'ici 2030, puis vise une fourchette de 105 à 135 GWe en 2035. Qu'en dit la CRE et que se passera-t-il en l'absence de reprise nette de la consommation ?

C'est précisément la raison pour laquelle l'Académie des sciences et le Haut-Commissaire à l'énergie atomique avaient appelé à la prudence. Tous deux recommandaient d'aligner le rythme des investissements sur l'augmentation réelle de la demande — aujourd'hui stagnante et inférieure de 20 % à la production — afin d'éviter de nous précipiter vers des projets générateurs d'« *actifs échoués* », c'est-à-dire mis à l'arrêt à peine construits. La CRE elle-même avait appelé à la prudence en avril 2025, deux jours seulement après le blackout survenu dans la péninsule Ibérique.

Les travaux de la CRE amènent également à insister à nouveau sur des analyses conduites par EDF. Le rapport sur la modulation du parc a bien été publié en février 2026, mais amputé, manifestement à la demande du Gouvernement, d'un chapitre essentiel consacré précisément aux enjeux économiques. Ce caviardage a été officiellement justifié par le prétexte d'un besoin « *d'études complémentaires* ». On sait pourtant que son contenu était alarmant, avec notamment un scénario dans lequel les réacteurs nucléaires subiraient une baisse de production allant jusqu'à 80 TWh — soit plus du double des niveaux actuels et une multiplication par dix des arrêts. EDF y évoque même des « **risques économiques majeurs pour la collectivité française** ». Après le diagnostic posé par la CRE, la publication intégrale de ce document devient impérative.

Un rapport de circonstances ? à conclusions imposées ?

Il est navrant de constater que la CRE semble s'être engagée dans une démarche de communication politique. Face à la surcapacité électrique durable et aux contraintes financières majeures de la France, la plus grande prudence devrait pourtant prévaloir. Les aides d'État conçues il y a vingt ans pour amorcer la filière des EnRi n'ont pas permis de développer une réelle activité industrielle nationale. Elles bénéficient de fait aux industriels étrangers qui fournissent l'essentiel des matériels et elles ne sont plus justifiées aujourd'hui.

Le débat sur les énergies renouvelables dépasse l'idéologie : des avis scientifiques solides recommandent de ne pas s'engager inconsidérément. Comme le prônait l'Académie des sciences, la méthode la plus responsable consiste à observer l'évolution réelle de la consommation pour n'engager de nouvelles capacités qu'en cas de hausse avérée.

Entre approximations et angles morts, la copie de la CRE manque sa cible et suscite une contestation légitime. Alors que l'État ignore ses avis dans le cadre de sa mission officielle, la CRE s'essaie à la modélisation économique, sans maîtriser les contraintes techniques d'un ensemble extrêmement complexe, pour tenter de justifier — malgré de nombreuses alertes — une fuite en avant coûteuse. En véhiculant un message simpliste aux accents démagogiques, sa démarche s'apparente à de la désinformation. Face aux périls financiers du pays, une telle attitude pose une réelle question de confiance en l'organisme lui-même.

Notes

1 - [https://www.cre.fr/fr/actualites/2026/06/01/le-rapport-de-la-cre-sur-le-parc-energetique-2026](#)

¹ Source RTE Eco2Mix : Nucléaire 68,1 %, Hydraulique 11,4 %, Eolien 9 %, Solaire 6 %, et Fossiles 3,4 %.

² La CRE indique une garantie de 30 % de la puissance installée pour l'éolien en mer, de 15 % pour l'éolien terrestre et de 5 % (sic) pour le solaire.

³ La Présidente de la CRE n'avait-elle pas à l'époque déclaré, dans sa fonction antérieure : « La fermeture de Fessenheim incarne l'écologie de responsabilité que nous portons ».